

*Vous voulez rejoindre le CODERPA 78 ?*

☎ 01 39 07 81 75

📠 01 39 07 74 99

@ : [coderpa78@yvelines.fr](mailto:coderpa78@yvelines.fr)

[www.yvelines.fr/action-sociale/coderpa](http://www.yvelines.fr/action-sociale/coderpa)

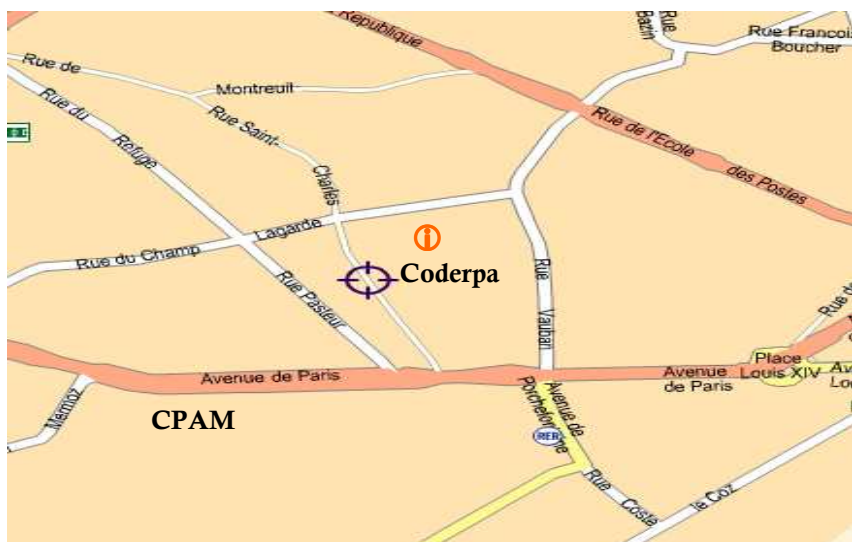
*Pour vous y rendre ⓘ*

*3 rue Saint Charles - 78000 Versailles*

*Pour adresser un courrier ✉*

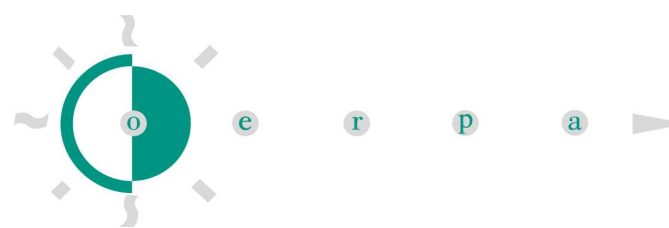
*Hôtel du Département - 2 place André Mignot*

*78012 Versailles Cedex*



← Château de Versailles

Paris →



**Yvelines**  
Conseil général

## **Le Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées**



**Un relais pour**

**Ecouter**

**Représenter**

**Inform**

**Les retraités et les personnes âgées**

Le Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées (CODERPA) est un organisme consultatif placé auprès du Conseil Général. C'est un lieu de dialogue, d'information et de réflexion au sein duquel des représentants des retraités et des personnes âgées participent à l'élaboration et à l'application des mesures de toute nature les concernant, en concertation avec les professionnels et les principaux organismes chargés de mettre en œuvre les actions en leur faveur au sein du département.

## Qui compose le CODERPA 78 ?

Un Président : le Président du Conseil Général ou le Vice  
Président délégué

Deux Collèges :

- 1er Collège : 30 représentants départementaux de fédérations nationales de retraités ;
- 2ème Collège : 24 représentants de professions concernées par l'Action Sanitaire et Sociale ;
- 5 Personnes Qualifiées : désignées par le Président du Conseil Général

## Qui siège au Bureau ?

- Un membre de droit : Le Président du Conseil Général

## Vous êtes une association, un club ?

Nous pouvons participer à vos assemblées générales pour échanger avec vous sur des sujets qui vous intéressent

## Que fait le CODERPA 78 ?

- Il est une force de propositions pour construire l'action gérontologique du Département sur des sujets tels que :
  - le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), le maintien à domicile, la participation au développement de l'accueil familial, la maltraitance, la téléassistance, le service de portage de repas, l'aide ménagère, la carte de transport...
- Il permet aux retraités et personnes âgées de mieux exprimer leurs attentes et besoins en liaison avec les Coordinations gérontologiques du Département, les CCAS des communes, les Associations ou Clubs, les Réseaux de santé, les Caisses de retraite, les Mutuelles...
- Il informe les seniors sur les actions qui les concernent par
  - l'organisation de conférences, de journées à thèmes...
  - la création de dossiers thématiques, de bulletins d'information...

## Comment travaille le CODERPA 78 ?

Essentiellement sous la forme de 3 Commissions :

- Information (bulletin, organisation de conférences, dossiers thématiques, Semaine Bleue, Droit des malades, Droit des résidents...)
- Seniors dans la Cité (dossier sur les ateliers mémoire, Intergénération, Isolement...)
- Vie Quotidienne (préparation à la retraite, prévention, urgences, conditions d'entrée et de sortie de l'hôpital, nutrition des personnes âgées fragilisées...)